

Lukipuk / Wikimedia

# *L'opposition locale aux projets éoliens*

## *Argumentaire*

Un projet mené par des étudiant.e.s de SciencesPo Bordeaux  
en coordination avec la DREAL Nouvelle Aquitaine

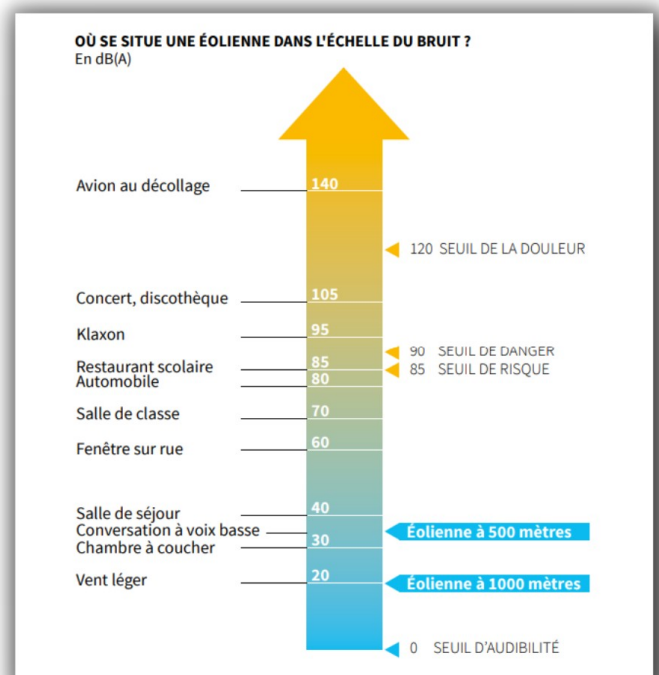
# Quel est l'impact des éoliennes sur le cadre de vie des riverains ?



- ◆ **Quelle est la réglementation concernant la distance entre parc éolien et habitations ?**
  - En France, la distance minimale est de **500 mètres**. Cette réglementation vise surtout à limiter les nuisances sonores et les risques en cas de bris de pale.
- ◆ **Qu'en-est-il concernant la préservation du paysage et du patrimoine ?**
  - Paysage : il existe des documents de planification, des guides méthodologiques des recueils de bonnes pratiques pour améliorer l'insertion paysagère des éoliennes selon les contextes locaux. Parmi ces bonnes pratiques on trouve la concertation en amont avec les riverains.
  - Patrimoine : l'installation d'éoliennes pouvant avoir un impact visuel sur un site patrimonial remarquable est réglementairement encore plus cadré que sur un site ordinaire. L'étude d'impact doit identifier ces impacts et proposer des solutions pour les maîtriser (séquence éviter – réduire - compenser).

- ◆ **Les éoliennes font-elles du bruit ?**

- Un seuil de niveau ambiant à **35 décibels (dB)** dans les zones à émergence réglementée est fixé, ainsi que des valeurs maximales admissibles de dépassement de ce seuil de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit (de 22 h à 7 h du matin). Ce seuil correspond à celui d'une **conversation à voix basse**. Par comparaison, une voiture émet un bruit de 80 dB.



# Quel est l'impact des éoliennes sur la faune ?



- ◆ Dans une étude de 2017, la LPO estime qu'une éolienne peut être responsable de la **mort de 0,3 à 18 oiseaux par an**. En comparaison, un chat errant est responsable de la mort d'environ 60 oiseaux par an.
- ◆ Cet argument avancé par les anti-éoliens a finalement un **impact très faible au regard d'autres causes de mortalité** ou de dérangement de l'avifaune. Néanmoins, il paraît essentiel de vérifier sur le terrain au cas par cas que des **mesures ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) sont appliquées afin de minimiser l'impact sur la biodiversité.
- ◆ **Éviter** : des études sont menées en amont des projets pour éviter les couloirs de migration ou les zones sensibles (espaces de nidification etc.). **Réduire** : des systèmes de bridage des éoliennes existent pour protéger les oiseaux et chiroptères. **Compenser** des mesures peuvent être fixées en accord avec des associations environnementales compétentes.

# Les éoliennes en fin de vie sont-elles recyclables ?

- ◆ Même si le néodyme (terre rare) est utilisé par certains constructeurs de turbines, la majorité d'entre eux n'utilisent pas d'aimants permanents et donc pas de terres rares. La technologie des génératrices à aimants permanents faisant appel aux **terres rares n'est présente que dans moins de 10 % du parc éolien français**.
- ◆ La durée de vie d'un parc est en moyenne de **25-30 ans**. Par la suite, les éoliennes doivent être démantelées.
- ◆ **Comment se déroule cette fin de vie?**
  - Les parties métalliques (**mat, rotor**) constituent plus de 90 % du poids des aérogénérateurs et **se recyclent sans problème** dans les filières existantes. Le **béton armé** des fondations peut aussi être **facilement valorisé** : trié, concassé et déferrailé, puis utilisé sous forme de granulats dans le secteur de la construction.
  - Des solutions sont en cours de développement pour le recyclage des **pales** (ex : aménagement urbain).



# Quel est l'impact des éoliennes sur le tourisme et l'immobilier ?

- Des études en France, en Belgique et aux États-Unis n'ont pas permis de conclure à une baisse de la valeur des biens immobiliers situés à proximité d'éoliennes lors des transactions. Lors d'une enquête auprès d'agences immobilières de l'Aude, la majorité de celles-ci affirmait que la présence d'éoliennes ne provoquait aucun impact sur la valeur des biens immobiliers.



Paula Daniels

En conclusion, il n'existe **pas aujourd'hui de consensus scientifique prouvant que l'installation d'éoliennes à proximité d'habitations provoque une dévaluation des biens immobiliers significative et durable.**

## Les éoliennes représentent-elles un risque pour la santé des riverains ?

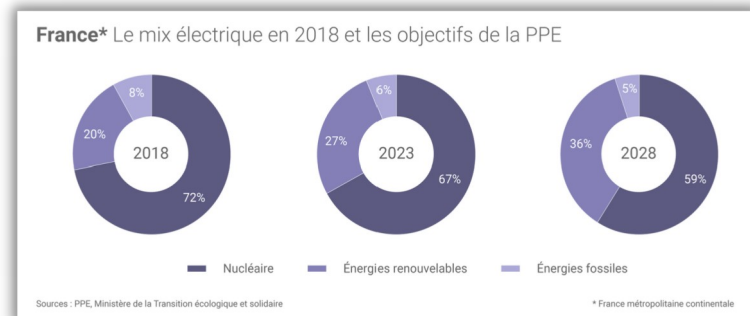
- L'Anses a publié en mars 2017 une étude intitulée « Évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parc éoliens » dans laquelle il est mentionné que :
  - « en raison de la faiblesse de ses bases scientifiques, la « maladie vibroacoustique » ne permet pas d'expliquer les symptômes rapportés »
  - « le syndrome éolien, désigne un regroupement de symptômes non spécifiques. **Il ne constitue pas une tentative d'explication (mécanisme d'action) ou un élément de preuve de causalité.** Cependant, on peut noter la similitude entre les effets rapportés et ceux provoqués par le **stress** »
  - « un **effet nocebo** est mis en évidence mais n'exclut pas l'existence d'autres effets.»

Cette étude démontre que pour le moment **aucune preuve scientifique ne peut expliquer l'existence d'une corrélation entre la présence d'éoliennes et des effets néfastes sur la santé humaine.**



# Pourquoi a-t-on besoin des éoliennes alors que notre énergie nationale est déjà en partie « décarbonée » ?

- ♦ Selon le dernier rapport RTE publié en octobre 2021 « *Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050* », le développement rapide et massif des énergies renouvelables associé à la prolongation des réacteurs nucléaires existants « dans une logique de maximisation de la production bas- carbone **augmente les chances d'atteindre la cible du nouveau paquet européen « -55% net »**. Le développement éolien limitera l'émission de GES en se **substituant aux sources d'énergies fossiles**.



- ♦ La diversification des sources d'énergie assurera également l'approvisionnement d'électricité et **limitera la dépendance énergétique française** (c'est un facteur de sécurité).

- ♦ De plus, ne pas développer les éoliennes s'avère peu stratégique puisqu'elles représentent une **technologie d'avenir** avec de forts progrès technologiques (grâce à cela, en **2030 une éolienne devrait produire 30% d'électricité en plus** selon l'ADEME). Et la France possède le premier gisement éolien terrestre d'Europe.



- ♦ En 2015, l'ADEME a calculé les émissions de GES des éoliennes sur l'ensemble de leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur fin de vie). "**1 KWh produit par une éolienne terrestre émet 12,7 grammes de CO<sub>2</sub>eq (...)** Par rapport aux émissions du mix électrique français, largement **nucléarisé, estimées à 79 g CO<sub>2</sub>eq/kWh, c'est très peu**".

**UNE ÉOLIENNE TERRESTRE PRODUIT EN UN AN ASSEZ D'ÉNERGIE POUR COMPENSER CELLE QUI A ÉTÉ NÉCESSAIRE À SA FABRICATION.**